



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES RÉGLMENTÉS POUR L'INFORMATIONS DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 29 août 2022

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

49100 ANGERS

Code parcelle :
000-DE-46



Parcelle(s) : 000-DE-46, 49100 ANGERS

RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PSS sur la commune Angers a été approuvé sur le territoire de votre commune.

Date de prescription : 02/11/1966

Date d'approbation : 02/11/1966

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Inondation

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



SISMICITÉ : 2/5






- 1 - très faible
- 2 - faible
- 3 - modéré
- 4 - moyen
- 5 - fort

Un tremblement de terre ou séisme, est un ensemble de secousses et de déformations brusques de l'écorce terrestre (surface de la Terre). Le zonage sismique détermine l'importance de l'exposition au risque sismique.



RADON : 3/3



-  1 : potentiel radon faible
-  2 : potentiel radon moyen
-  3 : potentiel radon significatif

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte. Ce gaz est présent partout dans les sols et il s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments.



RECOMMANDATIONS

Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture..

Si votre bien est concerné par une obligation de travaux, vous pouvez bénéficier d'une aide de l'État, dans le cadre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Pour plus de renseignements, contacter la direction départementale des territoires (DDT) de votre département ou votre Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), si vous êtes en Outre-mer.

Pour se préparer et connaître les bons réflexes en cas de survenance du risque, consulter le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) auprès de votre commune.

Sismicité

Pour certains bâtiments de taille importante ou sensibles, des dispositions spécifiques à mettre en oeuvre s'appliquent lors de la construction. Un guide interactif est proposé sur le site Plan Séisme pour identifier précisément les dispositions à prendre en compte selon votre localisation, votre type d'habitat ou votre projet. Il est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.planseisme.fr/-Didacticiel-.html>

Pour connaître les consignes à appliquer en cas de séisme, vous pouvez consulter le site :

<https://www.gouvernement.fr/risques/seisme>

Radon

Le bien est situé dans une zone à potentiel radon significatif. En plus des bonnes pratiques de qualité de l'air (aérer quotidiennement le logement par ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour, ne pas obstruer les systèmes de ventilation), il est donc fortement recommandé de procéder au mesurage du radon dans le bien afin de s'assurer que sa concentration est inférieure au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et idéalement la plus basse raisonnablement possible. Il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment pour réaliser un diagnostic de la situation et vous aider à choisir les solutions les plus adaptées selon le type de logement et la mesure. Ces solutions peuvent être mises en oeuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, vous devrez réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

AUTRES INFORMATIONS

POLLUTION DES SOLS



Votre parcelle ne figure pas dans l'inventaire :

- des installations classées soumises à enregistrement ou à autorisation
- des secteurs d'information sur les sols

RISQUES TECHNOLOGIQUES



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques technologiques.

RISQUES MINIERS



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques miniers.

BRUIT



La parcelle n'est pas concernée par un plan d'exposition au bruit d'un aéroport.

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Rappel du risque : Inondation.

Le bien est-il concerné par des prescriptions de travaux ? Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés ? Oui Non

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : RISQUES NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPRi-Val de Louet-Révision a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date de prescription : 16/11/2015

Date d'approbation : 23/02/2021

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPRi-Confluence de Maine a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date de prescription : 06/02/2004

Date d'approbation : 16/10/2009

Date de modification : 07/07/2017

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



ARGILE : 2/3



- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entrainer des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition moyenne : La probabilité de survenue d'un sinistre est moyenne, l'intensité attendue étant modérée. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



POLLUTION DES SOLS (500 m)



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 22 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).

Les données disponibles mentionnent enfin la présence d'anciennes activités qui ont localisées dans le centre de la commune par défaut. La présente analyse n'en tient donc pas compte. Le détail de ces données est consultable en ANNEXE 3.



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 21

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 14

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0300592A	15/07/2003	16/07/2003	03/10/2003	19/10/2003
INTE1617716A	11/05/2016	11/05/2016	28/06/2016	20/07/2016
INTE2031566A	19/09/2020	19/09/2020	23/11/2020	03/12/2020
INTE2119792A	19/06/2021	21/06/2021	30/06/2021	02/07/2021
INTE8800136A	15/01/1988	20/02/1988	07/04/1988	21/04/1988
INTE9400331A	21/12/1993	15/01/1994	30/06/1994	09/07/1994
INTE9400539A	24/07/1994	24/07/1994	15/11/1994	24/11/1994
INTE9500070A	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
INTE9800067A	10/08/1997	10/08/1997	12/03/1998	28/03/1998
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOCE1132263A	22/08/2011	22/08/2011	28/11/2011	01/12/2011
NOR19830111	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
NOR19830516	01/04/1983	28/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
NOR19830910	25/07/1983	26/07/1983	10/09/1983	11/09/1983

Sécheresse : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0500808A	01/07/2003	30/09/2003	22/11/2005	13/12/2005
INTE9200474A	01/05/1989	31/12/1991	16/10/1992	17/10/1992
INTE9700395A	01/01/1992	30/11/1996	19/09/1997	11/10/1997
INTE9800443A	01/12/1996	31/08/1998	19/11/1998	11/12/1998

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19830910	25/07/1983	26/07/1983	10/09/1983	11/09/1983

Grêle : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19830910	25/07/1983	26/07/1983	10/09/1983	11/09/1983

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
MARTIN R., STATION SERVICE, £	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004150
CARDA, DISTRIBUTEURS STOCKISTES DE PIECES DETACHEES, D'EQUIPEMENTS ET FOURNITURES AUTOMOBILES, AVT GROLLEAU Henri, GARAGE/DLI, AVT MARTIN Raymond, AVT ROY, CYCLES/GARAGE, £	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004152
FRANCE ROUTIERE PUBLICITE, TRIGAUX (DIRECTEUR), PEINTURE, £	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004173
CENTRAL PARKING-STATION BLEUE, DURAND Robert, GARAGE/DLI, AVT GRAND GARAGE D'ANJOU, DURAND Robert, £	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004219
OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE, INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE/DLI, £	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004188
MAZEREAU Gérard, PAPETERIE/IMPRIMERIE, AVT PHILIPPEAU ET LOISELEUR, £	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004190
BLACHERE Mr, CHAUDRONNERIE/FERBLANTERIE/FUMISTERIE, £	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004197
PINON Louis, GARAGISTE/DLI, £	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004198
CAISSE MUTUELLE DE REASSURANCE AGRICOLE DU MAINE ET LOIRE, DE FROMONT Yves (DIR), ASSURANCES/DLI, £	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004264
GAUGAIN Michel, GARAGE/DLI, TOURNADE Michel	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004353
RALLYE SERVICE, GARAGE/DLI, AVT GORIEUX BOURASSEL	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004386
LE CREDIT DE L'OUEST (STE), DLI/CHAUFFAGE, £	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004420
CADAM, TRAITEMENT ET TRAVAIL DES METAUX, AVT COMTE J.M., £	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004284
LEFROY Guy, AMEUBLEMENT/DLI	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004290
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU MAINE ET LOIRE, DLI	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004135
DURAND Mr, GARAGE/DLI, AVT MALLINGE ET GUILLET, £	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004139
TOTAL, STATION SERVICE, AVT FINA FRANCE, AVT MOBIL-OIL FRANCAISE (SA), AVT Cie INDUSTRIELLE DES PETROLES, £	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004140
GRANDS VOYAGEURS DE L'OUEST (STE), ROUX Abel, GARAGE/DLI, AVT GUIMARD Mr ET Mme, £	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004220
CLENET Gérard (PDG), GARAGE/DLI	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004221

Nom du site	Fiche détaillée
BOUTIN FRERES, GARAGE/DLI, £	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004376
GUIHEUX (SA), GARAGE, £	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4004459
GIROARD, SERRURERIE, AVT LE DECOLLETAGE DE L'OUEST (STE), DECOLLETAGE DES METAUX, £	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4006534